RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1997Invest
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 67, rue des Varennes - 63170 AUBIERE
908 280 001 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 25 juillet,
A 14 heures,

Monsieur Frédéric MOREL, demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 000 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société 1997Invest,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

Étant précisé que la société B C AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un second Commissaire aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide, conformément à l'article L. 823-2 du Code de commerce, de nommer la société SOCIETE ORDINIS, société par actions simplifiée au capital de 125 286 euros, dont le siège social est 19, rue Delorme - 03000 MOULINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CUSSET sous le numéro 349 319 848, représentée par Monsieur François HOSPITAL, Président, en qualité de second Commissaire aux Comptes, pour un mandat de six exercices et ce, à compter de l'exercice clos le 31 mars 2025, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2030.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Frédéric MOREL

